

REUNION DE CONSEIL DU 15 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le mercredi 15 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Farbus s'est réuni au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Jean François DEPRET, en suite de convocations en date du 10 avril 2015 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur Sylvain MOREL, absent excusé, et de Messieurs Hervé BROGNIART et Pascal HUMEZ, absents.

Monsieur Gérard LEROY est désigné secrétaire de séance.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé aux signatures du procès-verbal.

1) INTERVENANTS EXTERIEURS CONCERNANT LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Mesdames Maëlle ANCELLE de l'Association ADOPTA et Patricia LEFEVRE de l'Agence de l'Eau Artois Picardie interviennent pour présenter au Conseil Municipal les différentes techniques alternatives qui existent concernant la gestion des eaux pluviales.

Madame ANCELLE, de L'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives des Eaux Pluviales présente l'association et ses activités. Elle explique que l'imperméabilisation de plus en plus importante des sols entraîne une saturation des stations d'accueil des eaux, une augmentation des inondations et une pollution des eaux recueillies.

Elle expose les cinq principes de base :

- éviter de concentrer ces eaux pluviales,
- éviter le ruissellement,
- gérer au plus près du point de chute de la goutte d'eau,
- intégrer l'eau dans l'urbanisme avec des ouvrages plurifonctionnels,
- ne pas imperméabiliser à outrance.

Il existe des solutions et elle présente sa « boîte à outils » (puits d'infiltration, tranchée drainante, noue, structure réservoir avec revêtement classique, structure réservoir avec revêtement poreux, bouche d'injection, structure réservoir avec matériaux synthétiques, toiture verte).

Madame LEFEVRE explique les missions de l'Agence de l'Eau dans ce domaine, et précise notamment que l'écoulement doit se faire de l'amont vers l'aval.

S'ensuit un échange entre les membres du Conseil et les deux intervenantes.

2) DOTATIONS

Monsieur le Maire informe ses collègues que les chiffres définitifs des dotations de l'Etat sont parvenues en Mairie. Elles sont pour la plupart supérieures aux montants prévus dans le budget. Ainsi, la Dotation forfaitaire sera de 46 447 Euros (45 000 Euros prévus au budget), la dotation de solidarité rurale de péréquation sera de 6 510 Euros (4 200 Euros prévus au budget), et la dotation nationale de péréquation sera de 4 771 Euros (5 000 Euros prévus au budget) ; en outre la dotation élu local devrait s'élever à 2 812 Euros (rien de prévu au budget car cette dotation n'a pas été perçue l'an dernier).

3) PROPOSITION TOSHIBA

Il a été décidé lors de la précédente réunion que le contrat avec la société Toshiba pour la location du photocopieur ne serait pas renouvelé et gardé jusqu'à son terme en 2017 afin de pouvoir procéder à une étude de concurrence. Néanmoins, la Société Toshiba a tenu à faire à Monsieur le Maire un geste commercial permettant de réaliser une petite économie ; elle accepte en effet de passer notre contrat de maintenance sur un relevé réel, au lieu d'un forfait que nous n'utilisons jamais complètement.

L'économie jusqu'au terme du contrat sera d'environ 1 290 Euros H.T.

QUESTIONS DIVERSES

VOISINS VIGILANTS

L'adhésion à « Mairie Vigilante » entraîne le paiement d'une cotisation annuelle (cette année 400 €uros).

Le référent que la secrétaire a eu au téléphone lui a expliqué qu'il y avait une différence entre « Voisins Vigilants » et « Protocole Participation Citoyenne ». La première démarche est en fait une simple solidarité de voisinage, la seconde quant à elle nécessite la signature d'une convention avec la Gendarmerie, la Préfecture, et la Mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attendre que la réunion publique prévue avec la Gendarmerie ait eu lieu avant de prendre une décision concernant cette question.

APPARTEMENT AU-DESSUS DE LA MAIRIE

Henri FLAMENT a procédé à l'état des lieux de l'appartement au-dessus de la Mairie. Les lieux ont été rendus en bon état ; toutefois, les peintures ayant fort vieilli, il convient de repeindre la fibre. Et quelques menus travaux de plomberie usagée doivent être réalisés avant de le remettre en location. Un devis a été demandé par Philippe CANLER : le montant de ces travaux est estimé à 1052 €uros H.T.

DIVERS TRAVAUX

Philippe CANLER a reçu les différents devis concernant les travaux de toiture :

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la réalisation de ces travaux
- retient la proposition de l'entreprise farbusienne « Les Toits de l'Artois », moins disante, pour un montant de 22 502.81 €uros H.T.
- charge Monsieur le Maire et Philippe CANLER, Adjoint aux Travaux, de toute démarche relative à ce dossier et les autorisent à signer toutes les pièces s'y reportant,
- décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, auprès de la Communauté Urbaine d'Arras et auprès de la Réserve Parlementaire.

Philippe CANLER a également demandé des devis pour la taille des prunus rue du Onze Novembre : une seule société a répondu pour l'instant.

Il signale avoir rencontré Monsieur BELVAL de la C.U.A. : les travaux de trottoirs rue Mermoz ne pourront être effectués sur cet exercice.

GESTION DU CIMETIERE

Christian LABY, quant à lui, est allé à la réunion des correspondants défense à Arras, et a assisté à une formation sur la gestion des cimetières ; formation très intéressante et suite à laquelle le règlement du cimetière va être refait.

La séance est levée à 21 heures 30

JEAN FRANÇOIS DEPRET

HENRI FLAMENT

PHILIPPE CANLER

SYLVAIN MOREL ABSENT

CHRISTIAN LABY

MONIQUE CAVILLON

GERARD LEROY

PASCAL HUMEZ ABSENT

PASCALE MATHISSART

JOSE DRANCOURT

MICHEL MASCIANTONIO

ANNE VISTICOT

MARC CARIDROIT

HERVE BROGNIART ABSENT

NICOLAS VASSEUR

